

## Apprentissage: record de nouveaux contrats en 2018-19

Paris, 3 juin 2019 (AFP) -

Les entrées en apprentissage ont atteint un record en 2018-2019, en dépassant, deux mois avant la fin de l'année scolaire, la précédente marque établie l'année dernière, selon des données mises en ligne lundi par le ministère du Travail.

Par convention, la campagne d'apprentissage, sorte d'année scolaire de la filière, commence en juin et finit en mai. De juin 2018 à fin mars 2019, soit deux mois avant la fin de la campagne, 310.000 jeunes sont entrés dans le dispositif, selon les chiffres de la Dares, service des statistiques du ministère.

C'est une hausse de 3,7% par rapport au cumul des enregistrements de juin 2017 à mars 2018 et c'est déjà plus que le record établi en 2017-2018 de 306.700 nouveaux contrats.

Le gouvernement fait une forte promotion de cette formation en alternance, jugée efficace pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Selon le rapport annuel de performance de la mission "Travail et emploi", le taux d'insertion dans l'emploi des apprentis a progressé de plus de trois points en 2018 à 74,5%.

Cette progression résulte d'une amélioration du taux d'emploi des 15-24 ans (+1,2 point en 2018) et de facteurs comme "une meilleure réussite des apprentis à l'obtention des diplômes" ou "une progression des apprentis qui suivent un cursus visant à l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur".

"Cependant, ce taux global masque de fortes disparités de situations selon le niveau de diplôme préparé, le domaine de spécialité et bien sûr le contexte économique local", note le rapport.

Pour encourager le développement de l'apprentissage, le gouvernement a fait voter en septembre une vaste réforme qui a mis les partenaires sociaux des branches professionnelles au coeur du dispositif.

Cette réforme contient de nombreuses mesures: limite d'âge repoussée à 30 ans, financement des centres de formation (CFA) selon le nombre d'apprentis, simplification des aides aux employeurs, assouplissement du temps de travail des mineurs, suppression du passage obligatoire devant les prud'hommes pour licencier un apprenti...

L'accès à l'apprentissage fait aussi partie des six chantiers de "la mobilisation nationale et territoriale" pour l'emploi lancée par Matignon.

Parmi les problèmes identifiés par l'exécutif: l'absence de "dispositif de coordination" des acteurs locaux (rectorat, patronat, chambres consulaires...) permettant de garantir à chaque jeune une offre d'apprentissage en entreprise, et d'une politique de transport et de logement adaptée pour des apprentis dont la vie est éclatée entre trois endroits parfois éloignés (domicile, CFA et entreprise).

far/cg/spe

Afp le 03 juin 19 à 18 12.